

# CIRCUIT N°4

## 1.8 km

Équipement financé par la commune de Raon l'Étape



Nord magnétique



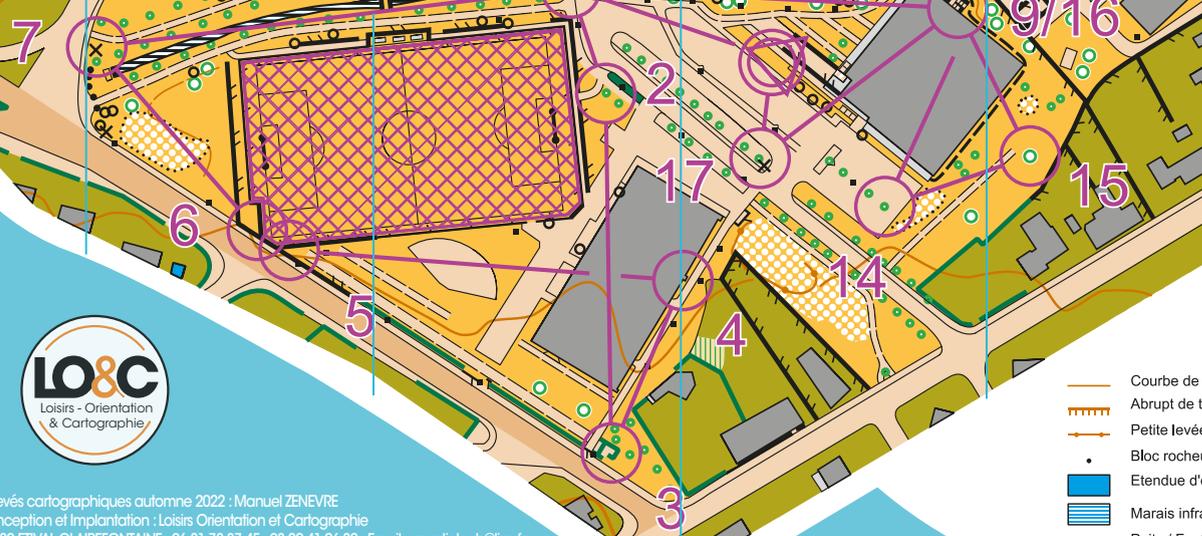
# PARCOURS URBAIN DE COURSE D'ORIENTATION

## COMPLEXE SPORTIF DE RAON L'ETAPE

Echelle : 1/2500ème soit 1cm = 25 mètres

Equidistance : 2.5 mètres

tous poste_cosec raon l'étape					
circuit 4	1,8 km				
▶					Départ :
1	49	↘	○		Pont, bord SO
2	47	↖	▲	⊗	Arbre remarquable, feuillu, le plus au NO
3	40	↗		^	Haie, angle Nord (intérieur)
4	41	■		^	Construction, angle Nord (intérieur)
5	44	↗		<	Clôture, angle Ouest (intérieur)
6	51	↗		└	Clôture, angle SE (intérieur)
7	55	×			Objet particulier
8	49	↘		○	Pont, bord SO
9	33	↗			Escalier, partie aval
10	57	↗	↘	∨	Haie et clôture, angle Sud (intérieur)
11	58	↗	↘	└	Mur et clôture, angle NO (intérieur)
12	59	↖	▲		Rocher ou bloc, le plus au NO
13	75	↗		└	Clôture, angle SO (extérieur)
14	43	↘	▲	▲	Bosquet et arbre remarquable, le plus au SE
15	36	▲	⊗		Arbre remarquable, feuillu
16	33	↗			Escalier, partie aval
17	66	↘	▲	⊗	Arbre remarquable, feuillu, le plus au SE
○	30 m			⊗	S'orienter sur 30 m jusqu'à l'arrivée (trajet non balisé)



- Sentier
  - Ligne électrique, câble porteur ou téléski
  - Mur franchissable
  - Mur franchissable
  - Mur de soutènement franchissable
  - Mur infranchissable
  - Clôture infranchissable ou balustrade
  - || Point de passage
  - Bâtiment
  - Passage couvert
  - Poteau, pilône
  - Borne, mémorial
  - Élément important dû à l'homme
  - × Élément important dû à l'homme
  - But
  - Escalier,
  - Zone interdite,
  - Zone interdite d'accès
- 
- Courbe de niveau
  - Abrupt de terre important, Talus élevé
  - Petite levée de terre
  - Bloc rocheux
  - Étendue d'eau infranchissable (surface & rive)
  - Marais infranchissable
  - Puits / Fontaine
  - Terrain découvert
  - Terrain découvert avec arbres dispersés
  - Terrain découvert encombré
  - Terrain découvert encombré avec arbres dispersés
  - Forêt
  - Végétation, course lente
  - Végétation infranchissable
  - Végétation infranchissable, Haie
  - Gros arbre remarquable
  - Arbre ou buisson remarquable
  - Zone pavée, route, (trafic léger)
  - Zone pavée, route, (trafic important)
  - Sentier non pavé,



Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partiel, est strictement interdite. L'ensemble des droits appartient à la commune de Raon l'Étape (68)